

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec tenue le lundi 4 février 2013, à 20 h au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents, la mairesse, madame Danielle Marcoux et les conseillers suivants :

Sont présents :
Madame Marielle Roy,
Monsieur Lorenzo Ouellet,
Monsieur Jocelyn Caron,
Monsieur Jean-Guy Chouinard,
Madame Solange Tremblay,

Est absent :
Monsieur René-Jacques Gallant.

Tous formants quorum sous la présidence de la mairesse Madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que Monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2013-02-030

Ordre du jour

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 4 février 2013 Ordre du jour

1. Ouverture par la prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de janvier 2013;
4. Comptes à accepter;
5. Règlements :
 1. Règlement 2012-15 – Certification d'enregistrement;
 2. Règlement 2012-15 – Adoption du règlement;
 3. Règlement 2012-12 – Correction;
 4. Règlement 2012-17 – Certificat (Règlement d'emprunt de 120 000 \$);
 5. Règlement 2013-03 – Avis de motion – Caserne incendie;

6. Demandes d'appui :
 1. Fabrique du Saint-Nom-de-Marie de Sayabec;
 2. Marche de la Croix - 29 mars 2013;
 3. 3^e Salon des mots de la Matapédia;
7. Centre communautaire :
 1. Remboursement suite à une annulation de location;
 2. Modification aux contrats de location;
8. Prix du Premier ministre pour bénévolat – Appel de candidatures;
9. Fonds de roulement – Centre de distribution D’Astous Inc.;
10. Comptes à accepter :
 1. Règlement 2012-07 – Biomasse;
 2. Règlement 2010-02 – Centre sportif David-Pelletier;
11. Invitations :
 1. Tournée SAM 2013;
 2. Centre de prévention du suicide – Semaine nationale en prévention du suicide;
 3. SADC de La Matapédia – Déjeuner conférence avec monsieur François Charron;
 4. Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent – Soirée-conférence;
 5. Projet collectif – Chauffage à la biomasse;
 6. Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia – Gala reconnaissance 2013;
 7. Club Lions – Groupe Nostalgie;
 8. MRC de La Matapédia – Rencontre sur défibrillateurs;
 9. Brunch-conférence des membres de l’UPA;
 10. Formation Succès-Relève;
 11. Solidarité rurale du Québec – Conférence nationale;
 12. TVC – Dégustation vins et fromages;
 13. Quatuor St-Germain;
12. Adoption de la politique de rémunération des cadres;
13. Contrat de travail des cadres;
14. Assurance-emploi;
15. Ouverture du chemin du Lac Castor, la route Drapeau et le rang 12;
16. Urbanisme :
 1. Planact – Estimé budgétaire;
 2. Planact – Calendrier;
 3. Rapport d’inspection municipale;
17. Postes Canada – Changement des heures de service du bureau de poste de Sayabec;
18. CPE – 31 places :
 1. Avis de motion – Règlement;
 2. Plan de localisation;
19. Règlement 2012-07 - Biomasse – Appel d’offres :
 1. Bâtiment;
 2. Bouilloire;
 3. Plomberie intérieure;

20. Assurances collectives – Mandat;
21. Municipalité de Sayabec c. Norbert Bouffard et als;
22. Dépôt de correspondance :
 1. Programme Climat-municipalités – Inventaire des gaz à effet de serre produits en milieu municipal;
23. Taxes d'accise :
 1. Rue Roger – Mandat BPR;
 2. Calibration des débitmètres;
 3. Vérification des Trous d'hommes «Manhole»;
 4. Programmation partielle 2010-2013;
 5. Caractéristiques de l'eau du lac Matapédia;
 6. Rues Marcheterre et Fenderson – Estimation préliminaire;
24. Pacte rural;
25. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
26. Période de questions;
27. Levée de l'assemblée.

Résolution 2013-02-031

Procès verbal

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter le procès-verbal de janvier 2013 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2013-02-032

Comptes à accepter

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que les comptes du mois de janvier 2013 sont acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 111 926.78 \$, les crédits étant disponibles au budget.

NOM DES COMPTES	MONTANTS
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES	218.45 \$
ASTRAL MÉDIA RADIO INC.	298.94 \$
BIO-VALLÉE	278.47 \$
LABORATOIRE BSL	645.28 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	192.60 \$
CADIEX	1 441.00 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	386.95 \$
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES	9 926.43 \$
CLÉROBEC	223.62 \$
CONCEPTS DU SABLIER	57.43 \$
DOMPIERRE GILBERT	900.00 \$
ÉBÉNISTERIE B. CÔTÉ ENR.	436.91 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER	10.00 \$

FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	24.11 \$
HEWITT	308.73 \$
JOHN MEUNIER INC.	285.89 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL	215.30 \$
LA MATAPÉDIENNE	34.56 \$
LE GROUPE TECHNICONFORT INC.	1 701.63 \$
LES ARTS ET LA VILLE	100.00 \$
MAHEU & MAHEU	455.10 \$
MATICSOLUTIONS ENR.	3 824.22 \$
MRC DE LA MATAPÉDIA	61 222.72 \$
MUNICIPALITE DE VAL-BRILLANT	120.72 \$
OUTIL TRAVAIL ENSEIGNANT	320.78 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	93.95 \$
PELLETIER ANTOINE	260.62 \$
PRAXAIR	226.44 \$
PRODUCTIONS QUÉBEC MULTIMÉDIA INC.	57.49 \$
PG GOVERN INC.	6 720.29 \$
PUBLICATIONS CCH LTÉE	1 540.35 \$
REVUE AU DEVOIR APPQ	308.13 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	985.51 \$
SÉCURITÉ BERGER	620.71 \$
SERVICES D'ÉQUIPEMENTS GD INC.	2 622.05 \$
SOCAN	425.91 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	893.44 \$
SONIC	12 483.34 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	24.14 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	25.73 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	262.41 \$
WOLSELEY CANADA INC.	746.43 \$
TOTAL	111 926.78 \$

Madame Danielle Marcoux, mairesse, se retire pour les 2 prochains points et monsieur Jean-Guy Chouinard préside la réunion.

Résolution 2013-02-033

Règlement 2012-15 – Certificat d'enregistrement

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter le dépôt du certificat d'enregistrement suivant :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**CERTIFICAT DU NOMBRE DE PERSONNES INTÉRESSÉES
À SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN
RÉFÉRENDUM**

Second projet de règlement numéro **2012-15**
visant la modification du règlement de zonage numéro 2005-04

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sayabec, certifie n'avoir reçu aucune demande valide de participation à un

référendum relativement au second projet de règlement numéro 2012-15 à l'intérieur du délai de huit (8) jours suivant la publication le 17 janvier 2013 de l'avis public annonçant la possibilité d'adresser une telle demande.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Sayabec, le 25 janvier 2013.

Francis Ouellet, directeur général
et secrétaire-trésorier

Résolution 2013-02-034

**Règlement 2012-15 – Adoption du
règlement**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2012-15 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 2005-04**

ATTENDU Que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU Que le règlement de zonage de la Municipalité de Sayabec numéro 2005-04 a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU Que le Conseil municipal de Sayabec désire apporter des modifications à son règlement de zonage;

ATTENDU Que le Conseil a soumis un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU Qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 3 décembre 2012 par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter le règlement numéro 2012-15 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 4 FÉVRIER 2013.

Danielle Marcoux, mairesse

Francis Ouellet, directeur général
et secrétaire-trésorier

RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-15

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04

Article 1 La grille des spécifications du règlement de zonage numéro 2005-04 est modifiée par la suppression des cercles pleins situés à l'intersection des colonnes des zones numéro 76 Cc et 77 Cc et des lignes des classes d'usages *Commerce XI – Station-service, Commerce XII – Vente et service reliés à construction, Commerce XIII – Vente de gros ainsi que Commerce XIV – Service de transport et d'entreposage.*

Article 2 Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 4 FÉVRIER 2013.

Danielle Marcoux, mairesse

Francis Ouellet, directeur général et
secrétaire-trésorier

Madame Marcoux réintègre la rencontre et recommence à présider.

Résolution 2013-02-035

Règlement 2012-12 - Correction

Suite à l'adoption du règlement 2012-12 le 3 décembre 2012, une erreur s'est glissée dans la rédaction du règlement où on aurait dû lire le numéro de terrain 4 348 210. Le règlement stipule que le plan prévaut sur le texte et sur le plan le numéro inscrit était bien le 4 348 210. Il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de noter cette correction au procès-verbal.

Résolution 2013-02-036

Règlement 2012-17 – Certificat d'emprunt

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter le dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2012-17.

P R O V I N C E D E Q U É B E C

M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C

CERTIFICAT (ART. 555, LERM)

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2012-17.

Je, soussigné, Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sayabec, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 1612 ;

que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 172 ;

que la procédure d'enregistrement du règlement numéro 2012-17 a été ouverte à 9h00 le 17 janvier 2013 et fermée à 19h00 le même jour ;

que le nombre de demandes faites est de 0 ;

et qu'en conséquence, le règlement numéro 2012-17 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Sayabec, le 17 janvier 2013.

Francis Ouellet
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

/sf

Résolution 2013-02-037

Avis de motion – Caserne incendie

Monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement d'emprunt de 412 000\$ concernant le projet de construction d'une caserne incendie.

Résolution 2013-02-038

Demande d'appui – Fabrique du Saint-Nom-de-Marie de Sayabec

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 290.00 \$, taxes incluses, afin d'appuyer la Fabrique du Saint-Nom-de-Marie de Sayabec pour l'organisation d'un souper-bénéfice qui se tiendra dimanche le 17 mars 2013 au Centre communautaire de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2013-02-039

Demande d'appui – Marche de la Croix – 29 mars 2013

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser une manifestation publique

pour une marche de la Croix qui se tiendra vendredi saint, soit le 29 mars 2013 à 10 h. Cette marche partira de l'Église pour emprunter la rue Saindon jusqu'à la rue Lacroix, la rue Boulay, la rue de l'Église, la rue Beaulieu, la rue Marcheterre, la rue Keable, la rue de l'Église et retour à l'Église.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent qu'un camion de la municipalité ferme la marche afin d'assurer la sécurité des marcheurs.

Résolution 2013-02-040

Demande d'appui – 3^e Salon des mots de La Matapédia

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 290 \$, taxes incluses, afin d'appuyer le Comité Culture et Concertation de Sayabec ainsi que la Bibliothèque Quilit de Sayabec dans l'organisation du 3^e Salon des mots qui se déroulera les 19, 20 et 21 avril 2013 au Centre communautaire de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent le paiement d'une campagne publicitaire sur les ondes de Radio-Canada Télévision ainsi que CFTF V comprenant un message de 30 secondes qui sera diffusé durant 2 semaines à raison de 4 fois par jour sur chacun des 2 réseaux, pour un total de 112 messages. Le coût de cette campagne sera donc de 2 000,32 \$ ainsi qu'un montant de 600,00 \$ pour la production. Tous ces montants n'incluent pas les taxes.

Résolution 2013-02-041

**Centre communautaire –
Remboursement suite à une
annulation de location**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le remboursement d'un montant de 100 \$ à madame Linda Laramée suite à l'annulation de sa réservation du Centre communautaire selon la facture numéro 3918.

Résolution 2013-02-042

**Centre communautaire –
Modification aux contrats de
location**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de modifier le contrat d'utilisation du Centre communautaire de Sayabec pour les organismes en ajoutant aux clauses particulières la mention ci-dessous :

17. On demande aux organismes qui reçoivent de la part de la Municipalité un appui dans le cadre de la tenue de leur activité au

Centre communautaire, de remettre les salles telles qu'elles étaient au début en ramassant les tables, les chaises et enlever les décorations.

Résolution 2013-02-043

**Prix du Premier ministre pour
bénévolat – Appel de candidatures**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription du Club Lions au prix du Premier ministre pour bénévolat qui récompense des bénévoles oeuvrant dans des domaines variés.

Résolution 2013-02-044

**Fonds de roulement – Centre de
distribution D'Astous Inc.**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 33241 au coût de 1 477.43 \$, taxes incluses, à l'entreprise Centre de distribution D'Astous Inc. Le paiement sera effectué à partir du fonds de roulement de la municipalité selon les dispositions du règlement 96-03. Cette facture comprend le paiement de la 2^e partie du mini putt. Le conseil municipal autorise qu'une somme de 1 413.18 \$ comprenant l'achat et la TVQ soit appropriée en provenance du fonds de roulement pour l'acquittement de la facture. Ce montant sera remboursé au compte du fonds de roulement sur une période de 5 ans à compter du 1^{er} lundi de février 2014 jusqu'en 2018 à raison de 282.64 \$ en 2014, 282.64 \$ en 2015, 282.64 \$ en 2016, 282.64 \$ en 2017 et 282.62 \$ en 2018.

Résolution 2013-02-045

**Comptes à accepter – Règlement
2012-07 - Biomasse**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 922169 à SEAO – Médias Transcontinental au coût de 23.82 \$, incluant les taxes ainsi que la facture numéro 18287 à Automation D'Amours Inc. au coût de 287.44 \$, incluant les taxes, pour des travaux concernant la biomasse dans le cadre du règlement 2012-07.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme totale de 270.72 \$ soit remboursée à même le règlement 2012-07. Le montant de la TPS de 13.54 \$ ainsi que le montant de la TVQ de 27.00 \$ seront financés à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2013-02-046

**Comptes à accepter – Règlement
2012-07 - Biomasse**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture

numéro 12863 à la MRC de La Matapédia au coût de 126.09 \$, relativement à l'entente intermunicipale pour le projet de chaufferie à la biomasse forestière dans le cadre du règlement 2012-07.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme totale de 126.09 \$ soit remboursée à même le règlement 2012-07.

Résolution 2013-02-047

**Comptes à accepter – Règlement
2010-02 - Centre sportif David-
Pelletier**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'un montant de 1 509.50 \$ pour une partie de la facture 34484 de Decartecq Inc. par le règlement d'emprunt 2010-02 « Réaménagement du Centre sportif David-Pelletier ». Le total de cette facture ayant été payé en entier en novembre 2012 par le compte courant, un virement du compte 61260 du règlement d'emprunt 2010-02 de 1 509.50 \$ sera fait vers le compte courant 500714.

Résolution 2013-02-048

Invitations – Tournée SAM 2013

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics à assister à la tournée SAM 2013 qui se déroulera à Matane le 20 février 2013. Cette activité est sans frais.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2013-02-049

**Invitations – Centre de prévention
du suicide – Semaine nationale en
prévention du suicide**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de déclarer la semaine du 3 au 9 février 2013 la 23^e semaine nationale en prévention du suicide sous le thème de : « **T'es important pour nous, le suicide n'est pas une option** » et autoriser l'achat de 50 verrous de pontet au coût de 5 \$ chacun.

Madame Lynn Chouinard, directrice de la Maison des Jeunes et mesdemoiselles Janie et Mélina Levasseur-St-Amand ont distribué des épingles où il est inscrit « T'es important pour moi ».

Résolution 2013-02-050

**Invitations – SADC de La
Matapédia – Déjeuner conférence
avec monsieur François Charron**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, madame Pascale Turcotte, agente de développement économique et culturel, madame Marielle Roy, conseillère, ainsi que monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à assister à un déjeuner conférence de la SADC de La Matapédia avec monsieur François Charron, chroniqueur. Ce déjeuner se déroulera mardi, le 19 février 2013 à compter de 7 h 30 au Club de golf Revermont d'Amqui. Le coût est de 15 \$ par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2013-02-051

**Syndicat des producteurs forestiers
du Bas-Saint-Laurent – Soirée-
conférence**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Pascale Turcotte, agente de développement économique et culturel, ainsi que monsieur Jocelyn Caron, conseiller, à assister à une soirée-conférence pour les propriétaires forestiers intitulée «Concilier la conservation et la foresterie, c'est possible!» qui se tiendra le 13 février prochain au Centre communautaire de Sayabec à 19 h. Cette activité est gratuite.

Résolution 2013-02-052

**Projet collectif – Chauffage à la
biomasse**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser mesdames Danielle Marcoux, mairesse, et Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe, ainsi que messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, à assister à une rencontre qui se tiendra lundi, le 11 février 2013 à 15 h au bureau de la MRC concernant une demande regroupée au Fonds Municipal Vert pour les projets de conversion du chauffage à la biomasse.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2013-02-053

**Chambre de commerce de La
Matapédia – Gala reconnaissance
2013**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser mesdames Pascale Turcotte, agente de développement économique et culturel et Marielle Roy, conseillère, à assister au Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia qui se déroulera samedi le 23 février 2013 à la salle communautaire d'Amqui à 17 h 30. Le coût de cette activité est de 70 \$ par personne, taxes incluses, pour les membres de la Chambre de commerce.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2013-02-054

**Club Lions – Soirée avec le groupe
Nostalgie**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'achat d'un billet au coût de 20 \$, pour la soirée mettant en vedette le groupe Nostalgie, le 9 février 2013 au Centre communautaire de Sayabec au profit du Club Lions de Sayabec.

Résolution 2013-02-055

**MRC de La Matapédia – Rencontre
sur défibrillateur**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Solange Tremblay, conseillère, monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, à assister à une rencontre qui se tiendra le 11 mars 2013 à 15 h 30 à la salle de la MRC avec la représentante de l'ASSS du Bas-St-Laurent concernant la fourniture d'un défibrillateur aux municipalités intéressées.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2013-02-056

**Brunch-conférence des membres de
l'UPA**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Marielle Roy, conseillère, ainsi que monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, à assister au brunch-conférence des membres de l'UPA qui se déroulera lundi, le 25 février 2013 à la salle communautaire d'Amqui dès 10 h. Le coût de ce brunch est de 25 \$ par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2013-02-057

Formation Succès-Relève

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Pascale Turcotte, agente de développement économique et culturel, à assister au 6@8 concernant la formation Succès-Relève qui aura lieu le 7 février à l'Auberge L'Ambassadeur d'Amqui. Elle participera à la formation à compter du 26 février 2013 au coût de 250 \$ à Amqui.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

11.11 Ce point sera discuté ultérieurement.

Résolution 2013-02-058

TVC – Dégustation vins et fromages

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Marielle Roy, conseillère à assister à la dégustation vins et fromage de la TVC au coût de 50 \$, au Club Révermont d'Amqui le 2 février 2013.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2013-02-059

Quatuor Saint-Germain

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de faire l'achat d'un billet et d'autoriser monsieur Jocelyn Caron, conseiller, à assister à un concert du Quatuor Saint-Germain qui se tiendra vendredi, le 15 février 2013 à 20 h à l'église d'Amqui au coût de 20 \$.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2013-02-060

Adoption de la politique de rémunération des cadres

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la politique de rémunération des cadres tel que présentée ci-dessous :

**POLITIQUE CONCERNANT L'APPLICATION DES CONDITIONS
DE TRAVAIL ET DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES
À LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

1. OBJET

Cette politique régit les conditions de travail et l'application des clauses salariales des cadres à la Municipalité de Sayabec.

2. PRINCIPES

La Municipalité de Sayabec veut se doter d'une politique équitable pour définir les conditions de travail et la rémunération de ses cadres envers l'ensemble de ses employés.

3. SALAIRE ET COMPENSATIONS

3.1 Le salaire annuel des cadres est défini dans les échelles salariales que vous retrouverez à l'annexe 1.

Cette dernière permet au cadre concerné de recevoir au premier janvier de chaque année le taux d'augmentation prévu pour les salariés et lors de son anniversaire d'embauche, l'avancement prévu à son échelon.

3.2 Les dépenses du cadre seront remboursées sur présentation de pièces justificatives pour les déplacements courants dans le cadre de ses fonctions et selon la politique des frais de déplacement et de séjour.

4. VACANCES

La clause des vacances prévues dans la convention collective des employés s'applique également au personnel cadre.

5. TRAITEMENT POUR CONGÉ DE MALADIE ET AUTRES CONGÉS

5.1 Les mêmes jours de congé chômés et payés prévus à la convention collective des employés s'appliquent aussi au personnel cadre.

5.2 Cependant 15 jours de congé de maladie non cumulatifs et non remboursables seront accordés annuellement, dont trois (3) jours sont monnayables à la fin de chaque année financière.

6. COTISATION

6.1 L'employeur paie la cotisation annuelle, les frais d'inscription et de participation au congrès annuel ainsi qu'aux autres activités professionnelles après entente avec l'employeur.

6.2 La cotisation de l'employeur s'applique aussi au RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL DE LA FTQ (RRFS-FTQ). Voir article 27 de la convention collective des employés syndiqués.

6.3 Suite à l'acceptation par l'employeur, l'employé non syndiqué se voit rembourser les frais d'inscription et de scolarité lors de la formation conduisant à un diplôme ou à une certification relié à ses fonctions.

7. ASSURANCES

7.1 La cotisation de l'employeur au plan d'assurances est fixée à 50% du coût total du plan.

7.2 L'employeur paie également en entier le cautionnement exigé par la loi.

8. DISPOSITIONS FINALES

Cette politique entre en vigueur le 4 février 2013 et le conseil municipal est responsable de son application. Cette politique demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'une autre politique ne la modifie ou ne l'abroge.

ADOPTÉ À SAYABEC, LE 4 FÉVRIER 2013.

Résolution 2013-02-061

Contrat de travail des cadres

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que le maire suppléant, monsieur Jean-Guy Chouinard à signer le contrat de travail du directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Francis Ouellet.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent madame Danielle Marcoux, mairesse ainsi que monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le contrat de travail de monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics.

Résolution 2013-02-062

Assurance-emploi

CONSIDÉRANT Que nous faisons partie des tables de concertation de l'assurance-emploi de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent qui ont été constituées dans nos régions en réponse à la réforme de l'assurance-emploi mise en œuvre par votre gouvernement le 6 janvier dernier;

CONSIDÉRANT Que ces tables regroupent un très grand nombre d'intervenants régionaux provenant de toutes les sphères d'activité économique, politique et sociale incluant les élus fédéraux, provinciaux, régionaux et municipaux, les employeurs et les chambres de commerce, les syndicats, les travailleurs oeuvrant dans l'industrie saisonnière et les groupes communautaires;

CONSIDÉRANT Que ces tables de concertation ont sélectionné une délégation qui désire vous rencontrer dans les plus brefs délais afin de vous faire part des importantes répercussions qu'entraînera cette réforme dans l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT Que cette demande fait l'objet d'un important consensus de la part de nos communautés, comme en témoignent les dizaines de manifestations qui ont

rassemblé des milliers de personnes au cours des trois derniers mois, sans compter les pétitions, les cartes postales et les multiples interventions médiatiques.

CONSIDÉRANT Que malgré des efforts de longue date pour une plus grande diversification économique dans nos régions, les industries saisonnières telles que l'agriculture, le tourisme, la pêche et la foresterie composent toujours une grande part de nos économies;

CONSIDÉRANT Que de nombreuses entreprises saisonnières doivent former et retenir une main d'œuvre spécialisée pour assurer leur compétitivité, et que l'insécurité économique créée par la réforme font craindre pour l'avenir de ces entreprises;

CONSIDÉRANT Que d'autre part, nos régions font déjà face à des taux de chômage fluctuant entre 12 et 18 % depuis des années, causant l'exode de nos travailleurs et travailleuses ainsi que leurs familles;

CONSIDÉRANT Que l'application de la réforme de l'assurance-emploi accentuera l'appauvrissement de nos communautés et de nos territoires;

CONSIDÉRANT Que les gouvernements fédéraux précédents ont tenu compte du caractère particulier des économies de nos régions en instituant de nombreux projets pilotes qui ont permis d'atténuer les aspects les plus dommageables des réformes passées;

CONSIDÉRANT Que ces projets pilotes, et entre autres les 840 heures, les cinq semaines additionnelles, les 14 meilleures semaines, la règle du 40 % des gains admissibles et les semaines de plus de 225 \$ ont été graduellement abolis; et

CONSIDÉRANT Que nous sommes à la porte du trou noir qui déjà force plusieurs familles à une réflexion sérieuse sur leur qualité de vie actuelle et sur leur vie future dans nos régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de demander que la délégation de nos tables de concertation, qui comprendra des personnes provenant des milieux politiques, entrepreneuriaux, syndicaux et communautaires, désire donc vous rencontrer en personne, le mercredi 27 février prochain, pour faire part de la réalité de nos régions, des importantes répercussions qu'entraînera la réforme de l'assurance-emploi mise en œuvre par votre gouvernement sur l'avenir de nos collectivités et de travailler de pair avec vous pour développer des mesures adaptées à la spécificité de nos régions et tenant compte de la part importante que prend toujours nos industries saisonnières.

Résolution 2013-02-063

**Ouverture chemin du Lac Castor,
de la route Drapeau et du rang 12**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le Centre acéricole matapédien inc. à procéder à l'ouverture du chemin du Lac Castor à partir du début mars 2013 jusqu'à la fin de la période des sucres. Le tronçon sera ouvert par la Municipalité de Sayabec à partir de l'intersection de la route Sainte-Paule jusqu'au Chemin de la montagne ronde. Le conseil municipal tient à mentionner aux responsables de remettre le chemin en état, advenant des bris causés par la circulation des véhicules.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise l'ouverture du rang 12 jusqu'à l'érablière de monsieur Stéphane Lévesque. Cette section comprend également l'érablière de madame Caroline Poirier et monsieur Yannick Turcotte.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le déneigement d'une section de la route Drapeau conduisant à l'érablière de monsieur Christian Morin. L'ouverture devrait s'effectuer vers la fin mars début avril.

16.1 et 16.2 Ces points sont à l'étude par le Conseil municipal.

Résolution 2013-02-064

Rapport d'inspection municipale

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter le dépôt du rapport d'inspection municipale de la municipalité de Sayabec en date du 22 janvier 2013.

Résolution 2013-02-065

**Postes Canada – Changement des
heures de service du bureau de poste
de Sayabec**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de s'objecter à la réduction des heures de services du bureau de poste de Sayabec tel que proposé par Postes Canada dans sa correspondance du 22 janvier 2013.

Résolution 2013-02-066

**CPE – 31 places – Plan de
localisation**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater monsieur Nelson Banville, arpenteur, de Mont-Joli afin de préparer un projet de plan de subdivision pour le projet de 31 places en garderie à Sayabec situé sur le terrain de l'école polyvalente de Sayabec, et ce, selon le plan

d'implantation – Esquisse préliminaire réalisé par la firme d'architectes Goulet et Lebel.

Résolution 2013-02-067

**Règlement 2012-07 - Biomasse –
Appel d'offres - Bâtiment**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à un appel d'offres concernant le bâtiment abritant les infrastructures de la chaufferie à la biomasse.

Résolution 2013-02-068

**Règlement 2012-07 - Biomasse –
Appel d'offres – Bouilloire 500
Kilowatts**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à un appel d'offres concernant l'implantation de la bouilloire de 500 Kilowatts du projet de biomasse.

Résolution 2013-02-069

**Règlement 2012-07 - Biomasse –
Appel d'offres - Plomberie**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à un appel d'offres concernant la plomberie intérieure pour la chaufferie à la biomasse.

Résolution 2013-02-070

Assurances collectives - Mandat

ATTENDU Que le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

ATTENDU Que la Municipalité de Sayabec fait partie de ce regroupement;

ATTENDU Que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;

IL EST PROPOSÉ par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec :

QUE la Municipalité de Sayabec mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Résolution 2013-02-071

Municipalité de Sayabec c. Norbert Bouffard et als

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse ainsi que monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents requis dans le dossier de Norbert Bouffard et als.

Résolution 2013-02-072

Programme Climat-municipalités – Inventaire des gaz à effet de serre produits en milieu municipal

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter de transmettre les informations à la MRC de La Matapédia afin que l'étude sur l'inventaire des gaz à effet de serre produits en milieu municipal se réalise dans les meilleurs délais.

Résolution 2013-02-073

Taxe d'accise 2010-2013 - Rue Roger – Mandat BPR

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater la firme BPR afin d'effectuer les relevés, le concept préliminaire et l'estimation du coût des travaux pour la séparation du réseau d'égout unitaire et le remplacement de la conduite d'eau sur la rue Roger.

Résolution 2013-02-074

Taxe d'accise 2010-2013 - Calibration des débitmètres

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater la firme Écol'eau afin d'effectuer la calibration des débitmètres du poste de chloration et du réservoir d'eau potable.

Résolution 2013-02-075

**Taxe d'accise 2010-2013 Vérification
des trous d'homme «Manhole»**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater la firme Écol'eau afin d'effectuer la vérification des trous d'homme dans le cadre du programme de la taxe d'accise 2010-2013.

Résolution 2013-02-076

**Bilan de la programmation partielle
2010-2013**

ATTENDU QUE : La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE : La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec :

QUE : La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE : La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE : La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE : La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE : La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Résolution 2013-02-077

Caractéristiques de l'eau du lac Matapédia

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater la firme BPR afin de déterminer les caractéristiques de l'eau du lac Matapédia selon l'offre de services no RI-50-106 (10BA) ce mandat est lié à la résolution 2001-09-383 concernant le projet de mise aux normes de l'eau potable à Sayabec.

23.6 Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose aux membres du Conseil municipal une estimation préliminaire de la firme BPR concernant le remplacement des services pour les rues Marcheterre et Fenderson.

Résolution 2013-02-078

Pacte rural

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de présenter le projet de réaménagement du Parc Au-Tournant-de-la-Rivière dans le cadre du programme du Pacte rural de la MRC de La Matapédia et d'accepter de participer au financement du projet selon les critères du programme.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent que monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, signe pour et au nom de la Municipalité tous les documents se rapportant au projet.

Résolution 2013-02-079

Levée de l'assemblée

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 39.

Danielle Marcoux,
maïresse

Francis Ouellet, directeur général et
secrétaire-trésorier